

VIRTUOZ GESTION
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €
Siège social : 62 B rue de Bellevue 92100 Boulogne Billancourt
919 685 305 RCS NANTERRE

**DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 04 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le 04 novembre 2025, à huit heures,

L'Associé Unique a été convoqué par le Président, Monsieur Morgan BITTON, au siège social.

L'Associé Unique est présidée par Monsieur Morgan BITTON, domicilié au 62 B rue de Bellevue à Boulogne Billancourt (92100).

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que l'Associé Unique est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Associé Unique :

- la feuille de présence,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Associé Unique,

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'Associé Unique ou tenus à sa disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Associé Unique lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Associé Unique est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un directeur général
- Pouvoirs

Il est donné lecture du rapport du Président.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix la résolution suivante :

PREMIERE RESOLUTION

L'Associé Unique décide pour une durée indéterminée à compter de ce jour, de nommer en qualité de Directeur Général, Monsieur Sacha KRIEF, né le 1^{er} mai 1994 à Paris (19^{ème}) et domicilié au 8 Allée des Canotiers à Saint Maurice (94410).

Ce dernier accepte ses fonctions de Directeur Général.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associé Unique donne tous les pouvoirs au Président à l'effet de signer tout acte, et plus généralement de faire tout ce qui sera utile et nécessaire à la réalisation des formalités.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé après lecture, par le Président pour servir et faire valoir ce que de droit.

Le Président
VIRTUOZ GESTION
Représentée par Monsieur Morgan BITTON



Bon pour acceptation des fonctions de Directeur
Général de la société

